



ma ville
ma vie

Le TRIFLUVIEN

Bulletin municipal d'information www.v3r.net

Décembre 2013 / volume 24 numéro 3



Le nouveau conseil municipal
vous souhaite de joyeuses fêtes!

Photo : Daniel Jalbert

Manchettes ▼

**Stationnement
de nuit
MAINTENANT
AUTORISÉ**

page 4

**Payer
son stationnement
par téléphone**

page 5



Infos des fêtes

Bureaux administratifs
Fermés du 24 décembre au 2 janvier inclusivement

Points de services des permis
Horaire disponible en page 6

Bibliothèques municipales
Ouvertes selon l'horaire habituel, mais fermées
du 24 au 26 décembre, et du 31 décembre au 2 janvier

Numéros d'urgence : accessibles 24 h/24
Travaux publics : 819 379-3733
Sécurité publique : 819 691-2929 ou 9-1-1

Collectes ordures et matières recyclables
Avis aux secteurs desservis les mercredis et jeudis en page 5

Écocentres : fermés du 24 décembre au 2 janvier inclusivement

Récupération des sapins de Noël : détails en page 5

Parcomètres et horodateurs sur rue
Gratuité du stationnement les 24, 25 et 26 décembre,
puis les 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier

Une formule gagnante et une valeur ajoutée pour tous! Travailler, collaborer, échanger, s'investir...

Quand vient le temps de présenter le bilan de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, on fait état du nombre de constructions, de rénovations, de réalisations matérielles. Les réussites de l'organisme ont aussi un volet humain, puisqu'elles touchent la vie de plusieurs personnes : locataires, bénévoles, partenaires et employés.

QUAND LES JEUNES S'INTÉRESSENT AU JARDINAGE DES LOCATAIRES



Au cours de l'année, des jeunes de 13-17 ans du secteur de Jean-Nicolet ont aidé les locataires de résidences pour personnes retraitées à implanter plus de 200 bacs à fleurs et des jardins communautaires dans différents parcs immobiliers de l'OMHTR. Cette opération a mené à des échanges intergénérationnels et interculturels enrichissants. Elle aura aussi permis aux jeunes d'acquérir une expérience de vie unique, en apprenant à travailler en équipe, à contribuer à un projet collectif et à développer leur estime de soi.

MULTIBOULOT, UN TREMPLIN QUI A FAIT SES PREUVES



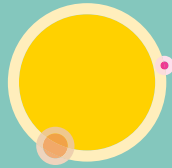
MultiBoulot est une entreprise d'économie sociale dont la mission est d'aider les personnes à sortir d'une dynamique de mise en échec et de se remettre en mouvement progressivement. Depuis sa création en 2006, MultiBoulot aura permis à plus de 100 personnes de se remettre en mouvement, à savoir : reprendre des études et acquérir des compétences et les habiletés sociales nécessaires pour retrouver un emploi à temps plein. Un tremplin qui aura permis à certains de quitter le milieu HLM, et même d'acquérir une maison!

L'entreprise propose ses services dans toute la région de Trois-Rivières, tels que le ramassage des feuilles, le déneigement des allées, la tonte de gazons et l'entretien général.



Information :
www.multiboulot.com
819 378-2220

Tout connaître sur l'assurance et les dommages causés par l'eau



Les dommages causés par l'eau représentent environ la moitié des montants de réclamations versés en assurance habitation au Québec, devant ceux pour le feu et le vol.

L'eau peut causer des dommages permanents aux moquettes, au plancher, au mobilier et aux appareils électroniques, en plus de détruire d'incalculables photos et trésors de famille. Bien qu'il soit possible de s'assurer contre ces dommages afin d'éviter les conséquences financières fâcheuses d'un tel sinistre, les propriétaires peuvent aussi prendre certaines mesures pour réduire les risques de dommages causés par l'eau, et protéger du même coup leurs biens et leur habitation.

CONSEIL DE PRÉVENTION À L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON

Toiture

- Vérifiez l'état du revêtement de votre toiture deux fois par année.
- Si votre toit a plus de 20 ans, faites-le inspecter par un professionnel.

Drains, gouttières et descentes pluviales

- Assurez-vous que les descentes pluviales se prolongent d'au moins 1,8 m du mur de fondation de votre maison. Faites en sorte que l'eau ne s'écoule pas vers la maison des voisins, elle doit s'éloigner de votre maison en direction de la rue, de votre cour arrière ou de la ruelle arrière.
- Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'obstruction, par exemple en enlevant les feuilles mortes des gouttières à l'automne.

Calfeutrage des portes et des fenêtres

- Vérifiez l'état une fois l'an.

Puits des fenêtres du sous-sol

- Inspectez-les pour vous assurer qu'il n'y a aucune accumulation d'eau.

Robinets extérieurs

- À l'automne, coupez l'eau et videz les boyaux d'arrosage.

Fondation

- Vérifiez l'état une fois l'an afin de détecter s'il y a des fissures; réparez-les dès leur apparition.

Baril d'eaux pluviales

- Permet d'atténuer les risques d'infiltration d'eau de ruissellement dans votre sous-sol.
- Réduit également la quantité d'eau que vous utilisez en plus de vous procurer une source immédiate d'eau non chlorée pour votre pelouse et votre jardin.

CONSEIL DE PRÉVENTION À L'INTÉRIEUR DE LA MAISON

Entrée d'eau

- Assurez-vous que toutes les personnes qui habitent la maison savent où elle se situe.

Laveuse et lave-vaisselle

- Ne quittez pas la maison lors de leur mise en marche.
- Vérifiez l'état des tuyaux.

Chauffe-eau

- Pensez à le changer après 10 ans sinon, inspectez-le régulièrement.

Hiver

- Chauffez bien pour éviter que les tuyaux ne se fendent ou ne soient abîmés par le gel.

Si vous quittez la maison plusieurs jours durant l'hiver

- Coupez l'eau et vidangez les tuyaux.
- Demandez à quelqu'un de surveiller votre propriété chaque jour lorsque vous vous absentez de votre maison plus de quatre jours, pour entre autres vérifier le bon fonctionnement de votre système de chauffage.

Pompe d'évacuation

- Faites-en vérifier le bon fonctionnement par un plombier.

Clapet antirefoulement

- Dispositif qui empêche les eaux d'un branchement d'égout principal surchargé de refouler dans le sous-sol de votre habitation. Le clapet se ferme automatiquement lorsque les eaux d'égout refoulent.
- Faites-en vérifier le bon fonctionnement par un plombier.

Soupape antirefoulement

- Permet d'éviter que les eaux usées ne refoulent dans votre sous-sol. Cependant, elle n'empêchera pas les eaux usées de refouler dans l'évier, la toilette, la douche et le bac à laver situés au sous-sol.

Pour savoir quoi faire à la suite d'un sinistre ou connaître les différentes couvertures d'assurance, si vous êtes insatisfait du traitement d'une réclamation par votre assureur, vous pouvez vous adresser au **Centre d'information sur les assurances** :

1 877 288-4321
www.infoassurance.ca

La couverture vaccinale

Quand : mardi 10 décembre 2013
mardi 14 janvier 2014

Heure : 9h à 20h

Lieu : Auditorium du Centre St-Joseph,
731, rue Ste-Julie, Trois-Rivières

Dernière chance!

www.cssstr.qc.ca

Notre protection contre la grippe!